

**Extrait du Registre  
des  
Délibérations du Comité Syndical  
du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique  
de la Haute Vallée de l'Aude.**

---

**Séance du 15 décembre 2023**

---

L'an deux mille vingt-trois, le 15 décembre à 17h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude, s'est réuni en seconde séance à la salle du Pôle rivière à Limoux, au nombre prescrit par la Loi.

Nombre de délégués en exercice : 40

Nombre de délégués présents ou représentés : 9

Date de convocation du Comité Syndical : lundi 11 décembre 2023

Présents :

ARIBAUD Jean-Louis (Carcassonne Agglomération), RIEUSSEC Michel (Carcassonne Agglomération), JORDY Jean-Marie (Carcassonne Agglomération), GRAUBY Éric (Communauté de communes du Limouxin), Pierre BARDIES (Communauté de communes du Limouxin), CUXAC Christophe (Communauté de communes du Limouxin), CHAUMOND Gérard (Communauté de communes du Limouxin), CHANAUD Alain (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), FERNANDEZ David (Communauté de communes des Pyrénées Audoises).

Invités : DEFROIDMONT Jérôme, Animateur SAGE, GALINIE Baptiste, Technicien de rivière du SMMAR, BONNET David, Sabrina MOREL secrétaires du SMAH HVA,

ARIBAUD Jean- Louis a été élu secrétaire de séance.

**Objet de la délibération :**

**GESTION DE LA RIPISYLVE EQUIPE EN REGIE 2024**

Dans le cadre du Contrat de Bassin Versant - N° STYX CBV21-HVA-127, il s'agit de restaurer ou de gérer la ripisylve sur 56 km durant l'année 2024, les cours d'eau détaillés sur le tableau ci-après :

Cours d'eau	ID_TRONCON	Année de passage	EPCI	Commune (s)	Linéaire
Merdaous	TMe1	2024	Limouxin	Saint Hilaire	3070
Verdeaux	TVe1	2024	Limouxin	Pauligne/Donazac	4529
Sou	TSo1	2024	Limouxin	Bellegardes du razas	5179
Bourdettes	TBd1	2024	Pyrénées Audoises	Coudons	1691
Corneilla	TCo3	2024	Limouxin	Bouriège	2018
Corneilla	TCo4	2024	Limouxin	Bouriège/Roquetaillade	4553
AUDE	TAu4	2024	Pyrénées Audoises	Escouloubre	2011
AUDE	TAu6	2024	Pyrénées Audoises	Bessèdes-de-Sault	1921
AUDE	TAu7	2024	Pyrénées Audoises	Bessèdes-Roquefort-Axat	6202
AUDE	TAu8	2024	Pyrénées Audoises	Axat	2752
Faby	TFa2	2024	Pyrénées Audoises	Val du Faby	8376
Saint-Polycarpe	TSP3	2024	Limouxin	Limoux	1912
Coulent	TCo1	2024	Pyrénées Audoises	Ginols/Quillan	1893
Lauquet	TLa8	2024	Carcassonne Agglo	Couffoulens	2176
Lauquet	TLa7	2024	Limouxin	Leuc	2880
Rialsesse	TRi2	2024	Limouxin	Serres	5192
Linéaire total (km)	56				

Ces travaux de restauration et d'entretien auront pour objectifs de rendre aux cours d'eau, d'une part, leur fonctionnalité hydraulique (écoulement des crues), et d'autre part, de conserver un aspect physique qui correspond d'avantage au rôle écologique, paysager, voire sociologique que l'on peut attendre d'un cours d'eau.

Les travaux poursuivent sur l'ensemble de la zone d'étude, les objectifs suivants :

- La mise en sécurité des personnes et des biens,
- Le maintien ou l'amélioration des conditions d'écoulement (dans les zones à risques),
- L'amélioration de la vigueur et de l'état sanitaire de la ripisylve,
- La prévention de la formation des embâcles,
- La valorisation biologique du milieu naturel,
- La limitation des phénomènes d'érosion ou de sous-cavement des berges,
- La mise en valeur écologique du milieu naturel,
- La mise en valeur paysagère et touristique des cours d'eau.

.../...

.../...

2023\_42

Le coût prévisionnel des travaux cités en objet est de : **250 000 € T.T.C.**

Le plan de financement prévisionnel serait subventionné à hauteur de **80% par le Département de l'Aude et l'Agence de l'Eau :**

<b>Le Département de l'Aude</b>	<b>125 000 €</b>	<b>50%,</b>
<b>L'Agence de l'Eau</b>	<b>75 000 €</b>	<b>30%,</b>
<b>Autofinancement SMAH</b>	<b>50 000 €</b>	<b>20%.</b>

Le Président demande au Comité syndical d'approuver le plan de financement et la demande d'aide auprès des partenaires précités et de l'autoriser à effectuer toutes les démarches relatives aux travaux et à signer tous les documents destinés à leur mise en œuvre.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré **à l'unanimité des voix,**

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que détaillé ci- dessus et la demande d'aide auprès des partenaires financiers,

**AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches relatives aux travaux et à signer tous les documents destinés à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

**Le Président du Syndicat Mixte  
d'Aménagement Hydraulique de la  
Haute Vallée de l'Aude,**

**Pierre BARDIES**



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Pierre Bardies", written over a light blue circular stamp.